



Puis je conserver mon droit au chômage et distribuer des journaux

Par **loulou3500**, le **03/02/2009** à **20:31**

voila mon pere vien de se retrouver au chomage suite a un licenciement. Il touche environ 1000 euro de chomage par mois mais il ne veut pas rester a rien faire. (il a un handicap suite a un accident de travaille) il voudrai distribuer les journaux le matin . On lui propose 500 euros par moi pour environ 40heures de boulot. Il se demande s il ne risque pas de perdre son chomage . Quels sont ses droits. En attendant une reponse de votre part. merci!

Par **domi**, le **03/02/2009** à **20:38**

Bonsoir , si votre père reprend un emploi , les sommes gagnées seront déduites des assedics
Domi